

POIX-TERRON, le 06/07/2017

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
DES ARDENNES
SERVICE ENVIRONNEMENT
3 RUE DES GRANGES-MOULUES BP 852 08 011
CHARLEVILLE-MEZIERES CEDEX**

Objet : Contribution de l'association à la consultation publique relative au projet d'arrêté préfectoral définissant les points d'eau au regard de l'arrêté du 4 mai 2017

Dossier suivi par : Nicolas HARTER, Coordinateur - 03 24 33 54 23 – bureau.renard@orange.fr

Madame la Directrice Départementale des Territoires,

Le Regroupement des Naturalistes ARDennais est une association départementale d'étude et de protection de l'environnement, attachée à la préservation de la biodiversité. Pour cette raison, notre association souhaite réagir au projet d'*arrêté préfectoral définissant les points d'eau au regard de l'arrêté du 4 mai 2017*, actuellement en consultation sur le site internet de la préfecture des Ardennes.

Notre association vous encourage à prendre en compte l'ensemble des fossés, chevelus, rus et autres petits plans d'eau dans ce projet d'arrêté, au regard des enjeux que représente la contamination des pesticides dans les milieux aquatiques.

A titre d'exemple, une étude menée sur le bassin Rhin-Meuse et que vous devez déjà connaître a mis en évidence la présence de pesticides dans 394 points de surveillance sur 399, soit un taux proche de 100 %.

Or, nous rappelons que l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau est un objectif que s'est fixé la France et que la plupart des documents de planification, comme l'actuel SDGAE Seine Normandie, identifient la pollution aux pesticides comme l'un des principaux risques de non atteinte de cet objectif.

Nous considérons donc qu'un arrêté ambitieux nous semble le meilleur choix qui puisse être fait.

De plus, à une époque où une majorité de nos concitoyens souhaitent vivre dans un environnement plus sain, tel que le montre la forte progression de l'agriculture biologique, nous estimons que tout autre choix au sujet de cet arrêté serait un très mauvais signal envoyé.

En espérant que l'actuel projet d'arrêté, qui représente pour nous un minimum acceptable, sera signé dans l'état, nous vous prions d'agréer, Madame la directrice, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président,

REgroupement
des Naturalistes ARDennais
Jérôme HALLET



Jérôme HALLET